

MIRAGE TRAVEL SRL – Conditions générales et spéciales de vente

1. Le présent contrat de voyage est soumis aux conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, aux dispositions de la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage (« la Loi »), aux conditions particulières de la SRL MIRAGE TRAVEL et, le cas échéant, aux conditions contractuelles des fournisseurs des prestations de voyage.
2. La SRL MIRAGE TRAVEL reconnaît comme siennes les conditions générales de la Commission Litiges Voyages, rue du Progrès, 50 à 1210 Bruxelles (02/277.62.15, clv.gr@skynet.be). Ces conditions sont consultables sur le site <https://www.clv-gr.be>. Les clauses qui suivent sont un extrait des conditions particulières de la SRL MIRAGE TRAVEL et prévalent sur toute autre condition ou texte.
3. L'intégralité du texte des conditions particulières peut être obtenu sur simple demande ou en consultant le site de la SRL MIRAGE TRAVEL.
4. Par le fait de sa commande, le client reconnaît accepter, tant pour lui-même que pour les personnes pour lesquelles il a procédé à la réservation dont la description est reprise au recto, les conditions particulières de la SRL MIRAGE TRAVEL, les présentes conditions spéciales, celles du ou des fournisseurs de la SRL MIRAGE TRAVEL et celles de la Commission Litiges Voyages.
5. Par la signature du présent contrat, le client autorise expressément la SRL MIRAGE TRAVEL à le représenter dans les rapports avec les organisateurs et les fournisseurs de services, en particulier à signer en son nom les documents délivrés par ces derniers.
6. Au sens de la loi, le client élit domicile à l'agence de la SRL MIRAGE TRAVEL rue de l'Ecureuil 51 à 4100 Seraing. Cela signifie que toute confirmation de voyage à la SRL MIRAGE TRAVEL sera expressément présumée avoir été faite au client.
7. Sauf accord contraire, un acompte égal à 40% du prix total du voyage, avec un minimum de 100 EUR par personne, est dû au moment de la conclusion du contrat de voyage et le solde est payable au plus tard 45 jours avant le départ. Pour toute réservation dans les 45 jours qui précèdent le départ, l'intégralité du prix du voyage doit être payée au moment de la réservation.
8. En cas de réservation d'un billet de train, de bateau ou d'avion, le montant total doit être payé au moment de la réservation.
9. Toute facture non payée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 8% par mois ainsi qu'un dédommagement forfaitaire de 15% avec un minimum de 125 EUR.
10. La livraison des documents de voyage sera suspendue aussi longtemps que les factures ne sont pas payées. En cas de non-paiement persistant, les frais d'annulation de l'article 4 des conditions particulières de la SRL MIRAGE TRAVEL seront applicables.
11. Alternativement, en cas de non-paiement des factures endéans les délais, la SRL MIRAGE TRAVEL a le droit de résilier le contrat de voyage avec effet immédiat et après mise en demeure, et ce sans préjudice du droit de réclamer un dédommagement du préjudice que la résiliation cause, avec au minimum les frais d'annulation spécifiés à l'art. 4 des conditions particulières. Les acomptes payés par le voyageur seront imputés à ce dédommagement.
12. En cas d'annulation de son voyage par le client, ou dans le cas prévu à l'article précédent, il y a lieu de se référer aux conditions particulières de la SRL MIRAGE TRAVEL (article 4) et aux conditions générales du fournisseur. En outre, des frais administratifs, à hauteur de 10% du prix total du voyage pourront être demandés par la SRL MIRAGE TRAVEL. Tout éventuel remboursement interviendra, en déduction des frais d'assurance et de visa.
13. La SRL MIRAGE TRAVEL n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés au cours du voyage. Elle n'est pas davantage responsable des accidents – quelles qu'en soient les conséquences – dont le client serait la victime.
14. La SRL MIRAGE TRAVEL est assurée en insolvabilité financière auprès du FONDS DE GARANTIE VOYAGES, dont le siège social est sis à 1130 Bruxelles, Avenue de la Métrologie, 8 (02/240.68.00, info@gfg.be)

15. La cession du voyage par le client peut, le cas échéant, entraîner des frais qui seront intégralement et solidairement supportés par le cédant et le cessionnaire et fixés par la SRL MIRAGE TRAVEL, conformément à l'article 7 de ses conditions particulières.
16. Pour toute réservation, le client accepte de payer des frais de service et de dossier dont les montants sont connus au moment de la réservation. Ils sont consécutifs à la conclusion des contrats tels que définis dans la loi du 21 novembre 201.
17. Le client accepte de recevoir par voie électronique tout document, en ce y compris les factures et notes de crédit. De même, une confirmation ou toute information généralement quelconque émanant des parties contractantes vaudra courrier écrit et signé.
18. La SRL MIRAGE TRAVEL collecte vos données conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles. Les données personnelles que vous fournissez sont nécessaires au traitement de votre réservation et sont indispensables à la gestion des prestations. A ces fins, vos données peuvent ainsi être transférées à des partenaires établis dans des Etats tiers. La SRL MIRAGE TRAVEL fait uniquement appel à des partenaires garantissant un niveau de protection conforme aux principes inscrits dans le RGPD. Avec votre consentement, vos données pourront également être utilisées pour vous adresser nos offres promotionnelles ou commerciales, par téléphone, courrier électronique ou postal.
19. Pour tout litige, seules sont compétentes la Commission Litiges Voyages, qui peut intervenir en arbitrage ou conciliation, rue du Progrès, 50 à 1210 Bruxelles (02/277.62.15, clv.gr@skynet.be) et les juridictions de l'arrondissement judiciaire de Liège.